

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 25/06/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : BOUTRY Pascal à DENOUVION Victor, PATEY Stéphanie à SCHMIDT Franck.

Était absente : EL HARROUF-TOUILE Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-65 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-JORY ET L'ASSOCIATION « FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE OCCITANIE »

Mme CHEMIN, rapporteure, informe le conseil municipal que dans le cadre de son schéma de lecture publique, Toulouse Métropole organise avec l'association « Le Festival du livre de Jeunesse Occitanie » la manifestation nationale « Partir en livre » du 18 juin au 20 juillet 2025. Pour cette 11e édition, la commune de Saint-Jory s'associe avec toutes les communes de Toulouse Métropole pour fêter le livre, la lecture et la jeunesse.

La commune de Saint -Jory accueillera l'opération « PARTIR EN LIVRE » le jeudi 17 juillet 2025 à l'ALSH situé au sein de l'école Maternelle du Canal. L'illustratrice Joanna Wiekaj animera des ateliers pour 10 enfants de 3 à 6 ans sur le thème de la nature et des animaux. Les enfants bénéficieront de cette médiation culturelle lors de 3 séances échelonnées de 9h30 à 16h, en partenariat avec Léo Lagrange. La collectivité se charge de la réservation de l'espace et du matériel nécessaires au bon déroulement de l'activité.

Une convention doit être établie pour fixer les obligations de chacun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le Festival du livre de Jeunesse Occitanie et la ville de Saint-Jory ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUIL. 2025



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250701-DELIB202565-DE
Reçu le 04/07/2025

